N° 1998-3622 - urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Saint Priest - Plantations et entretien - Convention avec l'Office national des forêts (ONF) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 18 décembre 1995, la Communauté urbaine a confié à l'Office national des forêts (ONF) la réalisation et la gestion de la coulée verte comprise dans l'opération de ZAC dite "Parc Technologique Grand Lyon Porte des Alpes - Secteur Feuilly" à Saint Priest.

Cette première opération a permis à l'ONF de planter environ 19 000 arbres sur une superficie de 23 hectares.

Afin de poursuivre cette action hors périmètre de zone d'aménagement concerté (ZAC), en application des textes en vigueur et notamment des articles L 121-4 du code forestier, la Communauté urbaine envisage de confier à l'ONF la plantation et l'entretien d'un secteur d'une superficie d'environ 4 hectares à l'ouest du boulevard urbain "est" (BUE).

Il s'agit de procéder à la plantation d'environ 3 600 arbres sur une superficie de 3,1 hectares ainsi que de requalifier un boisement existant d'un hectare, pour un montant de 366 600 F HT.

Ces boisements seront entretenus durant trois ans par l'ONF pour un montant de 110 880 F HT.

La communauté urbaine de Lyon s'engage à assurer le financement de l'opération estimé à 477 480 F HT, soit 575 840,88 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération en date du 18 décembre 1995 ;

Vu l'article L 121-4 du code forestier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention avec l'ONF précisant les engagements des deux parties.

2° - La dépense occasionnée sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 212 100 - fonction 652 - opération 207.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,